

LA GESTION DES DÉCHETS EN PRATIQUE



LA DÉCHETTERIE

La **déchetterie d'Orthevielle** est ouverte le lundi, le mercredi et le samedi aux horaires suivants :

- ✓ 08h30 à 12h00 - 13h15 à 18h30 (horaire d'été)
- ✓ 08h00 à 12h00 - 13h15 à 18h00 (horaire d'hiver)

Le changement d'horaires se fait en même temps que le changement d'heure (passage aux heures d'été et d'hiver).

Les déchets collectés sont valorisés ou éliminés suivant leur nature, dans les filières adaptées.

LE TRI DES EMBALLAGES ET DU PAPIER

POINT TRI à votre disposition : Station de la Zone artisanale

BILAN 2014



Briques alimentaires et
cartonnettes



4,28 tonnes

Emballages
métalliques



1,21 tonnes

Bouteilles et
flaconnages plastique



3,95 tonnes

Papier



14,55 tonnes

Verre



21,30 tonnes

Grâce à votre geste, tous ces déchets seront recyclés.

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES



Les conteneurs sont strictement réservés aux dépôts des ordures ménagères en sacs fermés. Deux conteneurs (semi-enterrés) sont à votre disposition un près de la salle polyvalente, l'autre à la Zone Artisanale. Ils sont destinés à recevoir uniquement les ordures ménagères en sacs-poubelles fermés. Notre commune est collectée une fois par semaine (jour variable).

Les déchets des poubelles sont incinérés.

226,1 tonnes de déchets ont été collectés sur Port de Lanne en 2014

TRIER SES DÉCHETS, C'EST BIEN, LES RÉDUIRE... C'EST MIEUX!

DÉCHETS ALIMENTAIRES : COMMENT LES RÉDUIRE ?



Chaque français jette par an 79 kg de déchets alimentaires :

- 20 kg de gaspillage alimentaire, dont 7 kg de déchets encore emballés
- 59 kg de restes de repas et d'épluchures qui peuvent être traités à la maison.

Restes de repas à la poubelle, surconsommation, mauvaise gestion des dates limites de consommation,... font plus ou moins partie de notre quotidien. Ces gestes participent, même sans qu'on s'en aperçoive, au gaspillage alimentaire.

Comment réduire nos déchets et faire des économies (400 € qui partent à la poubelle) ?
Retrouvez toutes ces astuces dans le guide « APPRENONS À BIEN GÉRER NOS DÉCHETS ALIMENTAIRES » en téléchargement sur www.sitcom40.fr ou en mairie.